

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 mars 2025

DEL_20250305_13

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

19

24

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Hervé MORICE – Eric MEIGNEN
Denis ROULAND – Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Thierno DIALLO (départ à 20h15) - Didier NOUZILLEAU
Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Objet :

**Comité des
Œuvres Sociales
de la Région
Nazairienne (COS)**

**Renouvellement
de la convention
financière**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

6 mars 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Laurence DUPONT (départ à 20h15)

Et que la convocation avait été faite le

26 février 2025

Absents : Gilles BRIAND -Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - David PELON - Françoise HAFFRAY - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Jean-Louis LELIEVRE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

La convention d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales de la Région Nazairienne (COS) a pris fin le 31 décembre 2024.

La ville souhaite renouveler cette convention pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

La convention de partenariat portant protocole financier entre le C.O.S. de la Région Nazairienne et la ville de Trignac, fixe la cotisation de la subvention en 2025 selon les modalités suivantes : 1,55% des traitements bruts versés sur la base du compte administratif de l'année N-1 (protocole financier).

La convention de partenariat prévoit également la mise à disposition de personnel calculé en multipliant le nombre d'agents à l'effectif 2024 par 0,25. Ce nombre d'heures mensuel est reparti équitablement par semaine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des finances en date du 17 février 2025,

Vu l'avis de la commission administration générale en date du 24 février 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : d'acter la prolongation, pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, de la convention de partenariat entre la ville et le Comité des Œuvres Sociales de la Région Nazairienne,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention entre le Comité des Œuvres Sociales de la Région Nazairienne et la ville, selon les conditions, relatées ci-dessus.

Article 3 : d'accepter en conséquence le paiement direct à cet organisme de la cotisation fixée chaque année par le conseil d'administration à partir du compte administratif N-1 de la commune sur la base de 1,55 % des traitements bruts versés.

Article 4 : Dire que les crédits seront inscrits au budgets primitifs 2025 et suivants, au chapitre 65, sur le compte 65748 "subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé"

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Maire
Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Retour en Mairie le :
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250305-DEL_20250305_13-DE